

DELIBERATION N° 2025...../MEMC/SG/ANEREE/CA
portant adoption de la grille tarifaire des services de
l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de
l'Efficacité Énergétique (ANEREE)

LE CONSEIL

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu la Loi n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances ;
- Vu la Loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie ;
- Vu le Décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Ministre ;
- Vu le Décret n°2024-1565/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2023-00255/PRES-TRANS/PM/MEMC du 21 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières ;
- Vu le Décret n°2014-614/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère économique (EPEC) ;
- Vu le Décret n°2019-0782/PRES/PM/MINEFID du 18 juillet 2019 portant régime financier et comptable des établissements Publics de l'Etat du Burkina Faso ;
- Vu le Décret n°2019-0758/PRES/PM/MINEFID du 16 juillet 2019 portant nomenclature budgétaire des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) ;
- Vu le Décret n°2016-599/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant régime juridique applicable à la comptabilité publique ;
- Vu le Décret n°2017-0106/PRES/PM/MINEFID du 13 mars 2017 portant régime des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics ;
- Vu le Décret n°2017-1014/PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID du 26 octobre 2017 portant fixation des normes et exigences d'efficacité énergétique s'appliquant aux appareils et équipements ainsi que leurs modalités de mise en œuvre ;
- Vu le Décret n°2017-1015/PRES/PM/ME/MINEFID/MCIA du 26 octobre 2017 portant fixation des seuils de consommation énergétique, les modalités d'exercice de l'audit énergétique et d'agrément des auditeurs ;
- Vu le Décret n°2023-1592/PRES-TRANS/PM/MEMC/MATDS/MEFP/MDICAPME/MID/MEEA/MUAFH du 22 novembre 2023 portant fixation des conditions de

délivrance de l'autorisation d'installation et d'exploitation de station de charge pour les véhicules électriques ouverte au public ;

- Vu le Décret n°2016-1200/PRES/PM/MINEFID/MEMC du 30 décembre 2016 portant création de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- Vu le Décret n°2019-1260-PRES/PM/ME/MINEFID du 20 décembre 2019 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique;
- Vu le Décret n°2021-0488/PRES/PM/MINEFID/MEMC du 07 juin 2021 portant renouvellement de mandat d'administrateur au Conseil d'Administration de l'ANEREE ;
- Vu le Décret n°2023-1240/PRES-TRANS/PM/MEMC/MEFP du 05 octobre 2023 portant nomination d'administrateur au Conseil d'Administration de l'ANEREE ;
- Vu le Décret n°2024-1055/PRES/PM/MEMC/MEFP du 11 septembre 2024 portant renouvellement de mandat d'administrateur au Conseil d'Administration de l'ANEREE ;
- Vu le Décret n°2023-0104/PRES-TRANS/PM/MEMC du 13 février 2023 portant nomination du Directeur Général de l'ANEREE ;
- Vu la lettre d'invitation aux membres du Conseil d'administration à la date du 12 juin 2025.

Sur proposition du Directeur Général de l'ANEREE

Le Conseil d'administration, en sa séance extraordinaire du 27 juin 2025.

D E L I B E R E

ARTICLE 1 : Il est adopté la grille tarifaire des services de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE) jointe en annexe à cette présente délibération.

ARTICLE 2 : La présente délibération abroge toute disposition antérieure contraire.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Ouagadougou, le **14 JUIL 2025**

Le Président du Conseil d'Administration


Mohamadi BILA
Officier de l'Ordre de l'Etat
BURKINA FASO

Ampliatiions :

- MEMC,
- MEF,
- CA.

GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES DE L'ANEREE

NATURE	TYPE	COUT/ EQUI- PEMENT	COMMENTAIRES
Contrôle de conformité énergétique des équipements, composants et matériels	Modules solaires PV	10 000	Sur un ensemble d'équipements, il est prélevé un échantillon représentatif pour des contrôles de conformité « CC » ; un sticker gratuit sera accolé à l'échantillon contrôlé. NB : les étiquettes du reste du lot sont facturées à 500 FCFA le sticker. NB : Les frais de déplacement dans le cadre de l'échantillonnage hors Ouaga sont à la charge du client.
	Batteries solaires avec une capacité de stockage inférieure à 2,4 kWh (Capacité 1)	15 000	
	Batteries solaires avec une capacité de stockage supérieure ou égale à 2,4 kWh (Capacité 2)	25 000	
	Régulateurs de charge et de dé-charge	10 000	
	Onduleurs hybride et réseau	20 000	
	Ensemble lampadaire solaire (pan-neau batterie et luminaire)	35 000	
	Kit d'éclairage solaire (all in one) de puissance inférieure 5 kW/c	25 000	
	Pompe solaire	30 000	
	Lampe LED tube	5 000	
	Lampadaire	10 000	
	Borne de puissance ≤ 7,4 kW	50 000	
	Borne de puissance comprise entre 8 et 22 kW	100 000	
	Borne de puissance comprise entre 23 et 50 kW	150 000	
	Borne de puissance comprise entre 51 et 150 kW	200 000	
	Borne de puissance > 150 kW	250 000	
	Composants, appareils et équipements électriques	50 000	

NATURE	TYPE	COUT/ BORNE		COMMENTAIRES
Contrôle des bornes de charge électrique (mise en service et contrôle annuel)	Borne de puissance $\leq 7,4$ kW	100 000		Conformément aux dispositions de l'article 20 du DECRET n°2023-1592/PRES-TRANS/PM/MEMC/MATDS/MEFP/MDI-CAPME/MID/MEEA/MUAFH portant fixation des conditions de délivrance de l'autorisation d'installation et d'exploitation de station de charge pour les véhicules électriques ouverte au public. NB : le déplacement hors de Ouagadougou est facturé en plus.
	Borne de puissance comprise entre 8 et 22 kW	200 000		
	Borne de puissance comprise entre 23 et 50 kW	300 000		
	Borne de puissance comprise entre 51 et 150 kW	400 000		
	Borne de puissance > 150 kW	500 000		
NATURE	TYPE	COUT/ DE-MANDE		COMMENTAIRES
Attestations de Conformité et d'éligibilité	Attestation de conformité des équipements solaires	80 000		Conformément aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 8 de l'arrêté interministériel n°2020-033/ME/MINEFID/MCIA portant conditions d'éligibilité et modalités de jouissance de l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les importations et les ventes de matériel solaire. Les attestations sont délivrées pour attester la conformité et l'éligibilité des équipements à l'exonération par rapport à la réglementation en vigueur. NB : Elles sont à usage unique.
	Attestation d'éligibilité des équipements solaires	20 000		

NATURE	TYPE		HOMME/ JOUR (h/j)	DUREE (d)	COMMENTAIRES
Contrôle des travaux en ER/EE	Contrôle des travaux d'installation d'infrastructure en ER/EE et installation électrique		80 000	d	Le calcul du coût du contrôle des travaux en ER/EE se fait comme suit : soit "h/j" = homme jour, "d" = durée (volume journalier de travail) ; "Np" : Nombre de personnes affectées et "c" = coût fixe Alors on a : $(tx/j * Np * d) + c$. NB : Les frais de déplacement dans le cadre du contrôle des travaux hors Ouaga sont à la charge du client.
NATURE	TYPE	COUT DE L'INVESTISSEMENT	%		
Suivi contrôle des travaux en ER/EE	Suivi contrôle des installations en ER/EE	≤1 milliard	5% à 10%		
		>1 Milliard	2% à 5%		
NATURE	TYPE	COUT		COMMENTAIRES	
Avis Techniques	Avis techniques sur les ER/EE		100 000		

NATURE	TYPE	SOUSCRIPTION (en AMPERAGE ou en PUISSANCE)	COUT	COMMENTAIRES
Contrôle de conformité d'installation électrique	Tarif A (Monophasé social)	1 à 3 A	5 000	Suivant les normes en vigueur. NB : les déplacements hors de Ouagadougou sont facturés en plus.
	Tarif B1 (Monophasé normal)	5 à 30 A	20 000	
	Tarif B2 (Monophasé spécial)	5 à 30 A	100 000	
	Tarif C1 (Triphasé normal)	10 à 30 A	150 000	
	Tarif C2 (Triphasé spécial)	10 à 30 A	200 000	
	Tarif D (Double tarif basse tension)	Toute puissance	300 000	
	Tarif E (Double tarif Moyenne tension)	Toute puissance	500 000	
	Tarif G (industrie extractive et haute tension)	Toute puissance	1 000 000	
	Tarif F (Eclairage Public)	Tout ampérage	250 000	

NATURE	TYPE				COMMENTAIRES
Audit Énergétique /Diagnostic de performance énergétique	Industrie ; Bâtiment et Transport	80 000	d	Une visite de site est effectuée pour évaluer le nombre de personnes et de jours nécessaires. Le calcul du coût d'un audit énergétique (CAE) se fait comme suit : soit "h/j" = homme/jour, "d" = durée (volume journalier de travail) ; "Np" : Nombre de personnes affectées et "c" = cout fixe =100 000f CFA ; Alors on a : CAE=(h/j*Np*d) +c. NB : Les frais de déplacement dans le cadre des audits énergétiques hors Ouaga sont à la charge du client.	
	Validation des rapports d'audits énergétiques	10%	10% du coût de l'audit en TTC		
	Certificat de performance énergétique	10%	10% du coût du diagnostic en TTC		

NATURE	TYPE	% DE ECONOMIE ANNUELLE	COMMENTAIRES
Contrat de performance énergétique (CPE)	Modèle contractuel "Partage des économies"	10-50%	La super ESCO perçoit un % des économies. Gain ESCO = Économies annuelles (unité monétaire) x (% partagé/100)
	Modèle contractuel "Garantie de performance"	Garantie + (10-50% surperformance)	La super ESCO garantit un montant fixe d'économies et est payée même si les économies dépassent la cible (marge supplémentaire). Gain ESCO = Économies garanties + (Surperformance x % bonus)
	Modèle contractuel "Tiers-financement"	2-10%	La super ESCO avance les investissements et se rembourse via les économies. Cash-flow net = Économies – (Coûts d'investissement + Maintenance + Intérêts)

NATURE	TYPE	COUT DE L'INVESTISSEMENT	COUT FIXE	TARIF PROPORTIONNEL	COMMENTAIRES
Assistance Technique et Conseils dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets	Etude de faisabilité en ER/EE	Moins de 5 millions	50 000	2 à 10%	Selon le cout de l'investissement, il est appliqué un tarif proportionnel plus le cout fixe ; soit "CI" = le cout investissement ; "CF" = le cout fixe ; et "TP" = le tarif proportionnel ; Alors le calcul du cout de l'étude de faisabilité (CEF) se fait comme suit : $CEF = CI * TP (\%) + CF$. NB : pour les investissements $\leq 100\,000$, il sera considéré uniquement le cout fixe "CF".
		De 5 millions à moins de 10 millions	100 000		
		De 10 millions à moins de 50 millions	250 000		
		De 50 millions à moins de 100 millions	500 000		
		De 100 millions à moins de 500 millions	1 500 000		
		De 500 millions à moins de 1 milliard	2 000 000		
		De 1 milliard à moins de 50 milliards	10 000 000		
		De 50 milliards et plus	25 000 000		

NATURE	TYPE	COUT/ PERSONNE	COMMENTAIRES
Certification des acteurs : Niveau 1	Installateurs de pompe solaire	100 000	Le présent tableau indique le coût des certificats possibles en fonction des types d'installateurs. La certification a une validité de 3 ans. NB : les systèmes solaires concernés sont ceux dont la puissance est inférieure ou égale à 5 kWc
	Installateurs de système solaire autonome	100 000	
	Installateurs de système solaire connecté au réseau	100 000	
	Installateurs de lampadaires solaires	100 000	
Certification des acteurs : Niveau 2	Installateurs de système solaire	200 000	Les systèmes solaires concernés sont ceux dont la puissance est inférieure ou égale à 50 kWc
Certification des acteurs : Niveau 3	Experts en systèmes solaires	400 000	La certification concerne la gestion de projet et l'optimisation de grandes installations solaires dont la puissance est supérieure à 50 kWc. La certification concerne la gestion et l'optimisation des systèmes énergétiques
	Certification en Audit énergétique	400 000	

NATURE	TYPE		COUT/ PER- SONNE	COMMENTAIRES
Formation en ER/EE	Formation en système solaire PV autonome		150 000	A ce niveau ; le coût de la formation est individuel et fixe.
	Systèmes solaires photovoltaïque raccordés au réseau		170 000	
	Systèmes hybrides		150 000	
	Systèmes de pompage solaire		75 000	
	Logiciel ER/EE		100 000	
	Suivi contrôle des projets d'énergies renouvelables		100 000	
	Chauffe-eau Solaire		45 000	
	Audits énergétiques dans le bâtiment		450 000	
	Audits énergétiques dans l'industrie		450 000	
	Audits énergétiques dans le transport		450 000	
	Analyse et suivi des factures électriques		150 000	
	Éclairage public et intérieur		150 000	